

N/REF : 10/02/2025 9H49 C:009087 I:13943

RUELLAND ANNE

V/Appel du Lundi 10/02/2025 a 9H49

**3 RUE RENE DUMONT
35235 THORIGNE FOUILLARD**

SELON DEVIS N° 4120011

IMMEUBLE : 3 DUMONT
3 RUE RENE DUMONT
35235 THORIGNE-FOUILLARD

Rennes, le 03 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 3 DUMONT - MME RUELLAND 02 99 04 54 43
ASCENSEUR A DROITE - 2EME ÉTAGE - EN SORTANT DE L'ASCENSEUR A GAUCHE
PORTE TOUT AU FOND

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4120011 du 04/12/2024 d un montant de
628.66 € TTC

Donneur d'ordre : Mme A RUELLAND

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 24/02
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL.
VIDANGE PARTIEL RÉSEAU.
REMARQUE : DÉGÂT DES EAUX CAUSÉ PAR UN BOUCHON QUI A INONDÉ LE WC
DÉSEMBOUAGE HYDRODYNAMIQUE RÉSEAU CHAUFFAGE SUR 6 RADIATEURS.
REMISE EN PRESSION/PURGE.
CONTROLE ÉTANCHÉITÉ.
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT.
NETTOYAGE CHANTIER.

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 25/02/25 a 11H47 Mme A RUELLAND

TC TT Email envoyé le 04/12/24 a 16H28 Mme A RUELLAND

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	571,51	571,51
	TOTAL H.T.		571,51
	T.V.A. a 10,00%		57,15
	TOTAL T.T.C.En EURO		628,66

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.